

Convocation

A l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFESSM

MARSEILLE – 24 et 25 septembre 2022

Marseille, le 12/07/2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président des Clubs,
Madame et Monsieur le responsable des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue à Marseille pour clôturer réglementairement la saison fédérale 2021 et voter le rapport moral et les comptes de la saison 2021 qui n'ont pu être votés lors de l'AG électorale d'avril de Lyon.
Elle s'intégrera comme annoncé dans le FORUM des OD (ouvert aux Organes Déconcentrés et aux structures Clubs et Sca) intitulé « Ensemble participons à la Fédération de demain ».

1 – Organisation

Lieu :

Organisée par la FFESSM, cette Assemblée Générale aura lieu le dimanche 25 septembre 2022 à Marseille :

Mercure Marseille Centre Vieux Port
1 rue Neuve Saint Martin
13001 MARSEILLE

Le samedi 24 septembre 2022 :

de 14 h 00 à 18 h 00 : - Enregistrement des mandats en parallèle du FORUM des OD

Le dimanche 25 septembre 2022 :

de 9 h 00 à 10 h 00 : - Assemblée Générale Ordinaire, intégrée dans le FORUM des OD

Le secrétariat fédéral sera à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Vous trouverez les documents officiels et rapports concernant cette AG au fur et à mesure sur le site
FFESSM : <https://ffessm.fr/evenements/assemblee-generale-ordinaire-2022>

2 – Le Programme

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre Assemblée.

Samedi 24 septembre 2022 :

- 14 h 00 à 18 h 00 : - **Enregistrement des mandats**

Dimanche 25 septembre 2022 : **Assemblée Générale ordinaire**

- 9 h 00 à 10 h 00 :
 - Quorum AG et bureau électoral
 - Approbation des résolutions (Conformément à l'art. 8.2) 9° 1-a) des statuts, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour vous seront communiqués quinze jours avant la réunion de l'Assemblée Générale).

ORDRE DU JOUR : conformément aux Statuts article 12.2 3°) et 4°)

- * Rapports sur la gestion, sur la situation morale et financière de la fédération saison fédérale 2021. Rapport du Commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice clos saison fédérale 2021 et vote du budget prévisionnel saison fédérale 2022 (Résolutions d'adoption).
- * Autres résolutions avec la nomination du cabinet de Commissaire aux Comptes pour 2022-2027.

3 – Représentation

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d'affiliation 2022 (associations) ou du droit d'agrément 2022 (Sca et Scia). Le Président du Club, le responsable légal de la Sca ou leurs représentants (ou délégués) doivent être licenciés de l'année 2022 en cours.

Concernant les modalités de représentation et de délégation, nous vous renvoyons aux documents de l'espace fédéral « documents statutaires » consultables en ligne sur le site internet de la Fédération (Statuts et RI de la FFESSM).

Le mandat de votre Club ou Sca vous sera adressé ultérieurement.

Merci à chaque président de Club ou responsable légal de Sca de vérifier en amont dans la fiche club/structure "Monclub", dans l'onglet "structure" que le président ou le responsable légal est le bon (si besoin à l'aide du numéro de licence). Et de vérifier dans sa propre fiche licencié les bonnes adresses mail et postale personnelles référencées.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Lou FERRETTI
Secrétaire Général

